

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 6 AVRIL 2016**

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 6 avril 2016*

Aujourd'hui, à dix-huit heures vingt minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 77 Loi sur l'immigration au Québec
- n<sup>o</sup> 89 Loi visant à assurer une meilleure concordance entre les textes français et anglais du Code civil

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.